

Avec l'expérience et les savoir-faire de la Caisse d'Épargne, simplifiez-vous le Partenariat Public Privé

Le Partenariat Public-Privé (PPP) permet d'associer les compétences du secteur public et du secteur privé pour des opérations de conception, construction, financement et gestion d'équipements et de services publics. Il offre aux personnes publiques la possibilité de faire participer le secteur privé à leurs investissements tout en garantissant la qualité du service public.

LES

- La proximité:
 - *Un ancrage fort auprès des acteurs de l'économie locale*
 - *Un réseau de 4.500 agences Caisse d'Épargne*
 - L'expertise financière d'un groupe pluraliste, des acteurs spécialisés:
 - *Un fonds d'investissement dédié: le FIDEPPP*
 - *Un spécialiste des financements des projets immobiliers: le Crédit Foncier*
 - *Un expert dans le conseil financier et dans le montage de grandes opérations: Natixis*
 - Des expériences multiples: hôpitaux, universités, lycées, transports publics, infrastructure numérique (réseau Internet haut débit), énergie, environnement.
- Une capacité unique à mettre en œuvre toutes les solutions financières liées aux PPP

▸ LE PRODUIT

Éligibilité

Toutes les entités publiques et leurs établissements spécialisés.

Pour quoi faire?

Les PPP couvrent des domaines variés:

- Éducation,
- Environnement,
- Santé,
- Infrastructures de transport,
- Sécurité et justice,



- Énergie,
- Technologies de l'Information et Communication.

La taille des projets varie de quelques millions d'euros à plusieurs milliards.

Quels rôles peut jouer la Caisse d'Épargne?

La Caisse d'Épargne peut vous apporter:

- Un conseil financier, que vous soyez:
 - *une entité publique qui lance un PPP*
 - *un groupement candidat à un PPP*
- Des financements:
 - *fonds propres, quasi fonds propres*
 - *crédit, émissions obligataires*
 - *crédit bail*

Qui contacter?

Les Caisses d'Épargne sont à votre écoute pour vous conseiller dans les montages de vos opérations de PPP.

